

Commission du consentement et de la capacité

Rapport annuel 2016-2017

*(Exercice financier allant du
1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)*

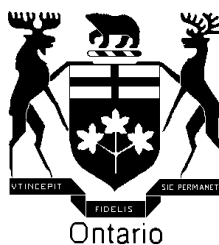


Table des matières

Message de la présidente	1
Mission, mandat et compétence	2
Organisation	5
Mesures de rendement	6
Réalisations de 2016-2017	8
Formation et perfectionnement des membres de la Commission	12
Questions juridiques	14
Gestion de cas	15
Appels	18
Finance	19
Membres de la Commission du consentement et de la capacité	21
Membres dont le mandat a été renouvelé en 2016-2017 au moyen de dérogations en vertu de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux.....	26

Message de la présidente

C'est avec un grand plaisir que je présente ce rapport sur la Commission du consentement et de la capacité (CCC) pour l'exercice 2016-2017.

Encore une fois, la Commission a dû relever des défis importants qui ont eu une incidence sur la nature de son travail et de sa composition parce que le nombre de demandes et d'audiences a progressivement augmenté partout dans la province. Le besoin d'un plus grand nombre d'arbitres afin de répondre à la demande accrue d'audiences ainsi que le départ de membres en raison de la limite de la durée du mandat des arbitres ont entraîné des pressions importantes sur les membres à temps partiel. De plus, des modifications récentes apportées à la *Loi sur la santé mentale*, qui élargissent la compétence de la Commission, ont contribué à accroître la complexité des différends.

Face à cette situation, la Commission a entrepris un recrutement important à l'échelle de la province dans cinq disciplines, ce qui a donné lieu à de nombreuses nominations partout dans la province, y compris dans les nouvelles catégories « médecins » et « infirmières autorisées ou infirmiers autorisés de la catégorie supérieure ». Plusieurs programmes de formation ont été offerts afin de donner une formation et un mentorat aux nouveaux membres. Parallèlement, la formation des membres de la Commission s'est poursuivie afin de leur permettre d'entendre de nouvelles audiences aux termes des modifications apportées à la *Loi sur la santé mentale*. Le perfectionnement professionnel continu des membres a été renforcé par l'ajout de soutiens et d'activités.

Encore une fois, la CCC s'est acquittée de ses obligations aux termes de la loi en ce qui concerne l'établissement d'une date d'audience dans les sept jours suivant la réception d'une requête, la publication de ses décisions avant la fin de la journée suivant l'audience et la production de motifs écrits dans les quatre jours ouvrables.

Je tiens à remercier le personnel de la CCC et à lui exprimer ma reconnaissance pour la prestation de services aux clients efficaces, équitables et dans les meilleurs délais. Les membres du personnel travaillent sans relâche afin de veiller à la réalisation du mandat et des obligations juridiques de la Commission.

Je salue et remercie les membres de la CCC pour leur dévouement, leur professionnalisme, leur compassion et leur souci de l'équité dont ils font preuve dans le cadre de leurs fonctions. Les décisions qu'ils doivent prendre ont des répercussions réelles, sérieuses et permanentes sur la vie des personnes les plus vulnérables de notre société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marg Creal', is positioned above the printed name.

Marg Creal
Présidente

Mission, mandat et compétence

Mission

La CCC a pour mission de tenir en temps opportun des audiences à la fois justes, efficaces et respectueuses qui font la juste part entre les questions juridiques, médicales et de soins de santé tout en protégeant les droits de la personne et en veillant à la sécurité de la collectivité.

Mandat

La CCC est un tribunal administratif indépendant dont le mandat consiste à trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui, la divulgation de renseignements médicaux personnels et le dépistage obligatoire par test sanguin.

Compétence de la CCC

La CCC a pour responsabilité de tenir des audiences et, de la façon la moins restrictive, la moins coûteuse et la moins intrusive possible, de rendre des décisions qui :

- 1) assurent la sécurité de la personne;
- 2) veillent à la sécurité de la collectivité;
- 3) protègent la dignité et l'autonomie de la personne.

La CCC peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois énumérées ci-dessous.

Loi sur le consentement aux soins de santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou encore à des services d'aide personnelle.
- Examen de la nomination d'un représentant pour prendre des décisions pour une personne incapable en ce qui concerne un traitement, l'admission dans un établissement de soins ou le besoin de services d'aide personnelle.
- Donner des directives relatives au traitement, à l'admission à un établissement de soins et aux services d'aide personnelle.
- Examen d'une demande d'autorisation de déroger aux volontés qu'une personne incapable avait exprimées lorsqu'elle était encore capable.
- Révision d'une décision de consentir à une admission dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un autre établissement de santé pour recevoir un traitement.

- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

Loi sur la santé mentale

- Requêtes en révision d'une décision concernant la cure obligatoire d'un malade sous le régime d'un certificat d'admission en cure obligatoire, d'un certificat de renouvellement ou d'un certificat de maintien.
- Prise en compte d'une ordonnance imposant, modifiant ou annulant des conditions particulières touchant un malade en cure obligatoire.
- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.
- Requêtes en vue de déterminer si un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Requêtes en révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.

Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.

Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

- Si une personne est entrée en contact avec un liquide organique d'une autre personne, elle peut demander au médecin hygiéniste qu'un échantillon du sang de l'autre personne soit testé pour le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C.
- Si le médecin hygiéniste ne peut obtenir un échantillon de sang volontaire ou ne peut localiser la personne, il doit adresser la requête à la Commission.
- La Commission évalue l'obligation pour le particulier de fournir un échantillon de sang.

Plus de 92 % des requêtes présentées à la CCC ont trait à une demande de révision d'une décision d'admission en cure obligatoire dans un établissement psychiatrique ou des critères liés à une ordonnance de traitement en milieu communautaire, aux termes de la *Loi sur la santé mentale*, ou d'une constatation d'incapacité à donner ou à refuser un consentement à un traitement aux termes de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*.

La CCC s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la loi en veillant à :

- établir le calendrier des audiences dans les délais prévus;
- publier des décisions et des motifs dans les délais prévus;
- trancher le plus rapidement possible et de façon uniforme les questions qui lui sont soumises;
- formuler des décisions et des motifs bien clairs;
- créer une atmosphère de respect pour le processus décisionnel, les parties et le public.

Organisation

La CCC est un organisme décisionnel indépendant mis sur pied en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*; sa compétence est établie par cette loi. Elle rend ses décisions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin*.

Au 31 mars 2017, la CCC comptait 146 membres. Outre la présidente à temps plein, les membres à temps partiel de la CCC comprennent 11 vice-présidents, 48 avocats, 46 psychiatres et 3 médecins et 37 membres du public. Les membres de la CCC sont nommés par décret pour un mandat d'un à cinq ans. Un personnel de 15 fonctionnaires membres de la fonction publique de l'Ontario soutient le travail de la CCC et de ses membres. Le personnel, qui s'occupe du soutien administratif, de l'établissement du calendrier et des aspects juridiques, est chargé d'établir le calendrier des audiences, de créer les dossiers d'appels, de gérer les dossiers papier, d'assurer les paiements et le traitement des transactions financières, de fournir un soutien administratif à la présidente, de coordonner les recommandations et les nominations des membres, d'organiser la formation du personnel et des membres, d'entretenir des liens avec les intervenants, de répondre aux demandes du public, d'assurer le soutien des comités et la planification stratégique, de fournir des conseils juridiques à la présidente et à la Commission, d'assurer un suivi et la conformité aux dispositions législatives ainsi qu'aux directives et politiques du gouvernement.

En sa qualité d'organisme quasi judiciaire, la CCC maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont la Division des services ministériels lui fournit des services administratifs et un soutien. Le fonctionnement de la CCC est régi par des dispositions législatives et un protocole d'entente conclu entre la présidente et le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Mesures de rendement

Les mesures de rendement de la CCC concernant le calendrier des audiences, la délivrance des décisions et des motifs écrits sont déterminées à l'article 75 de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*. Ces mesures sont les suivantes :

1. L'audience commence dans les sept jours qui suivent le jour où la Commission reçoit la requête, à moins que les parties ne consentent à un ajournement.
2. La Commission rend sa décision et en fournit une copie à chaque partie ou à la personne qui la représentait dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin.
3. Si, dans les 30 jours qui suivent le jour où l'audience prend fin, la Commission reçoit, de l'une ou l'autre des parties, une demande des motifs de la décision, elle fait ce qui suit dans les quatre jours ouvrables qui suivent le jour de réception de la demande :
 - a) elle motive sa décision par écrit;
 - b) elle fournit une copie de l'énoncé des motifs à chaque personne qui a reçu une copie de la décision

La CCC se conforme systématiquement à ces exigences prévues par la loi grâce à son rendement opérationnel.

Les audiences se déroulent dans plus de 250 lieux partout dans la province, notamment dans des hôpitaux, des foyers de soins de longue durée et des lieux communautaires. En raison de la nature de la majorité des requêtes reçues par la CCC, la plupart des audiences ont lieu dans les établissements psychiatriques de l'annexe 1.

La CCC rend des décisions qui peuvent avoir de lourdes conséquences pour les personnes et les communautés, comme la détention dans un établissement psychiatrique. La CCC est appelée à trancher des différends dans le cadre desquels les systèmes médical et juridique cherchent à fournir un traitement et à protéger les droits individuels. De plus, la loi régissant la CCC exige que celle-ci tienne une audience dans les sept jours qui suivent la réception d'une requête, qu'elle rende ses décisions dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin et qu'elle communique par écrit les motifs de la décision dans les quatre jours ouvrables qui suivent le jour de réception de la demande, lorsque celle-ci est présentée dans les 30 jours qui suivent le jour où l'audience prend fin.

Compte tenu de ces mesures du rendement, la CCC veille à ce que ses processus administratifs et opérationnels atteignent ces buts.

La Commission doit veiller à ce que :

- les membres aient accès à des possibilités d'éducation et de formation continues afin de conserver leur expertise dans cet environnement décisionnel hautement spécialisé;
- le personnel soit hautement formé et engagé, et ait accès aux ressources disponibles afin de prévoir les audiences de manière efficace et efficiente;
- les parties et personnes concernées aient accès à des documents informatifs et éducatifs;
- le processus administratif soutienne la réalisation du mandat et des résultats attendus de la CCC.

Réalisations de 2016-2017

Consultation et activités de communication et de sensibilisation des intervenants

1. En 2016-2017, la CCC a rencontré de nombreux organismes et a participé à des discussions d'intérêt commun. Ces organismes comprenaient notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Aide juridique Ontario et le Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques et la Commission de réforme du droit de l'Ontario.
2. La CCC a mis sur pied deux comités d'intervenants clés en 2016-2017. Le premier concerne les psychiatres des régions de Toronto et du Sud-Ouest qui se représentent généralement lors des audiences de la CCC. Le second comprend les avocats qui représentent les requérants et les médecins avant la CCC. Chaque comité se réunit tous les trimestres. Ces réunions offrent l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun et elles se sont révélées être un outil efficace pour partager l'information et recueillir des commentaires.
3. La CCC a poursuivi son programme de sensibilisation du public afin de donner suite aux demandes relatives à la nécessité d'informer les parties aux audiences de la CCC, les avocats et les intervenants, des rôles et des responsabilités de la CCC, des processus qu'elle applique et de leurs répercussions sur les professionnels de la santé et les particuliers. Ces présentations visent à aider les personnes qui doivent se présenter devant la CCC à communiquer avec son personnel et à préparer efficacement leur participation aux audiences de la CCC. Cette initiative de la CCC vise à favoriser de bonnes relations avec la Commission et des audiences de haute qualité. En 2015-2016, 29 programmes ont été présentés aux intervenants, dont des professionnels de la santé, des administratrices et administrateurs et des travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

Gestion efficace des audiences

1. En raison de l'augmentation du nombre de cas et des modifications apportées à la *Loi sur la santé mentale* en ce qui concerne la détention à long terme, la CCC a établi en 2015-2016 un processus de conférences préparatoires à l'audience portant sur ces questions afin de déterminer les requêtes à présenter, les enjeux juridiques et les parties à l'audience. En 2016-2017, le recours aux conférences préparatoires à l'audience, aussi appelées conférences préalables à l'audience, a été élargi à un plus grand nombre de dossiers de la CCC. Au total, 327 conférences ont eu lieu, soit 2,5 fois le nombre de conférences qui se sont déroulées en 2015-2016. Le recours aux conférences a favorisé une utilisation responsable des ressources et un service amélioré pour les parties en veillant à

ce que les questions complexes devant être abordées lors de l'audience puissent être entendues et réglées de façon efficace et en temps opportun.

2. En février 2017, la CCC a lancé un projet pilote visant à assurer un partage de documents plus rapide entre les parties et la Commission et à favoriser une utilisation efficace du temps d'audience. Plus de renseignements au sujet de ce projet pilote, qui se poursuit, sont présentés au chapitre Questions juridiques du présent rapport.

Recrutement, formation, formation continue et assurance de la qualité

1. En 2016-2017, la CCC a tenu huit concours de recrutement pour les postes de vice-présidents, d'avocats, de psychiatres, de médecins et d'infirmières ou d'infirmiers de la catégorie supérieure et de membres du public. Le recrutement, les entrevues et la recommandation de nouveaux membres fondée sur le mérite se sont déroulés conformément aux exigences de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*. En 2016-2017, 31 nouveaux membres ont été nommés à la CCC, soit dix avocats, deux psychiatres, trois médecins et douze membres du public.
2. La CCC a présenté son programme de formation des nouveaux membres, qui consiste en l'observation d'audiences, une formation en classe et la participation à des comités d'audiences avec un membre chevronné agissant comme mentor. En 2016-2017, trois séances de formation en classe ont eu lieu et au cours desquelles 36 nouveaux membres ont été formés.
3. En 2015-2016, les modifications apportées à la *Loi sur la santé mentale* ont été mises en œuvre, ce qui a élargi la compétence de la CCC à l'égard des patients de longue durée. À la suite de ces modifications, une formation spécialisée a été conçue et offerte à 91 membres au cours des trois premiers mois de 2016. En 2016-2017, la formation s'est poursuivie et 32 membres supplémentaires ont été formés lors de quatre séances tenues au cours de l'année.
4. La CCC a continué à évaluer le rendement de ses membres dans le cadre d'un programme amélioré d'évaluation du rendement. Ce programme permet de surveiller la qualité du processus décisionnel et exige que chaque membre fasse l'objet d'au moins une évaluation de son rendement au cours de son mandat. En 2016-2017, la CCC a effectué 25 examens dans le cadre du programme d'évaluation du rendement.
5. En plus des examens réalisés dans le cadre du programme d'évaluation du rendement, la CCC a créé des mécanismes visant à permettre de revoir chaque ordonnance, ainsi que les appuis et les motifs des décisions qui sont publiés afin d'évaluer la formation individuelle ou les besoins en matière de soutien et les besoins systémiques.

6. En raison de la complexité croissante des questions soumises à la CCC et de la nomination d'un nombre important de nouveaux membres, la Commission a élargi et amélioré son programme de formation en cours d'emploi en 2016-2017. Plus de détails sur les programmes de formation des membres sont présentés au chapitre Formation et perfectionnement des membres de la Commission du présent rapport.

Établissement du calendrier et administration

1. La CCC continue d'utiliser la technologie de vidéoconférence pour tenir certaines de ses audiences. La vidéoconférence permet à la Commission d'offrir un service efficace aux parties dans l'ensemble de la province, tout en gérant efficacement les ressources publiques. Les audiences par vidéoconférence sont devenues largement acceptées auprès des intervenants ainsi que des membres de la CCC.

En 2010-2011, la première année complète de son adhésion au Réseau Télémédecine Ontario (RTO), la CCC a tenu sept audiences par vidéoconférence. Cela a représenté 0,2 % des audiences au cours de cette année. En 2016-2017, la CCC a tenu plus de 800 audiences, soit environ 18 % des audiences, au cours desquelles une ou plusieurs parties ou des membres du comité d'audience ont participé par vidéoconférence par l'entremise du RTO.

La technologie de vidéoconférence est devenue le principal outil d'établissement du calendrier des audiences et a permis à la CCC de réaliser son mandat tout en continuant de gérer une charge de travail croissante. Alors que l'utilisation de la vidéoconférence continue d'augmenter, la CCC reste à l'écoute des commentaires formulés par les intervenants internes et externes, et elle fait constamment des efforts pour simplifier et améliorer l'expérience des parties, des arbitres, des installations et du personnel de la Commission.

2. Au cours de l'exercice 2016-2017, la CCC a poursuivi sa transformation écologique après avoir achevé avec succès la transition de la télécopie sur papier vers des plates-formes électroniques, éliminant ainsi toutes les télécopies sur papier reçues et envoyées par télécopieur par et pour personnel. La CCC a activement encouragé le personnel, les membres et les parties à utiliser le courrier électronique plutôt que le courrier ordinaire et les messageries et elle a éliminé l'impression de tous les documents, sauf ceux qui sont essentiels. La charge de travail a été adaptée davantage et la technologie mise à profit afin d'éviter que le personnel ait recours à tout document papier pour l'établissement du calendrier afin de faire en sorte que le processus soit entièrement électronique. La plupart des documents de référence sur papier à l'intention du personnel ont maintenant été remplacés par des versions électroniques. La CCC a aussi activement encouragé la télécopie électronique auprès des membres. Au cours des deux dernières années, la CCC a également commencé à mettre à disposition des membres davantage de ressources accessibles par voie

électronique afin de réduire les besoins en matière d'impression et d'expédition. En 2009, la fonction publique de l'Ontario a fixé comme objectif une réduction de 50 % de l'utilisation du papier. La CCC estime qu'en 2016-2017, la consommation globale de papier au siège social a été réduite de plus de 75 %. À ce chapitre, c'est le service d'établissement du calendrier qui vient en tête avec une réduction d'environ 95 %. Cette réduction entraîne également une diminution de l'espace physique requis pour le stockage sur place et moins de produits consommables et d'émissions associées au transport vers les sites d'archivage ou l'expédition aux parties, aux intervenants et aux arbitres.

3. Le personnel administratif a apporté son soutien à un programme élargi de recrutement et de formation des membres, grâce à la coordination de 82 entrevues avec les membres, soit près de trois fois plus que durant les deux exercices précédents. Un soutien administratif a été accordé à 12 nouveaux membres, une centaine de membres ont participé aux séances de formation et 108 membres ont assisté à la séance de formation annuelle.
4. Une fois que la CCC reçoit un avis d'appel d'une partie, la CCC est tenue par la loi de préparer et de communiquer le dossier d'appel, y compris une transcription des délibérations. Le personnel administratif est responsable de la préparation des dossiers d'appel et de l'organisation des services aux parties et au tribunal. En 2016-2017, 123 avis d'appel ont été reçus. Il s'agit d'une augmentation de 30 % par rapport à l'exercice précédent et d'une augmentation de 86 % au cours des deux derniers exercices.
5. En 2016-2017, la fonction publique de l'Ontario a mis en œuvre des modifications aux procédures d'émission de paiement aux personnes nommées à temps partiel. Par conséquent, le personnel de la CCC a assumé de nouvelles responsabilités importantes liées à ce processus. Le personnel a donné une formation en personne et par téléconférence aux membres afin de leur expliquer les nouvelles procédures. À la lumière de l'augmentation de la charge de travail découlant de cette modification, les procédures internes de traitement des paiements ont également été examinées et perfectionnées, et de nombreuses améliorations ont été mises en œuvre, dont des modifications qui ont entraîné une réduction de 80 % de la photocopie.

Formation et perfectionnement des membres de la Commission

La formation de ses membres constitue une priorité pour la CCC. Les membres sont tenus de montrer le niveau de compétence le plus élevé qui soit pour assurer que les décisions prises soient les bonnes et que les procédures appropriées soient appliquées.

La CCC offre un programme de formation complet pour les nouveaux membres et les membres existants qui comprend une séance de formation des nouveaux membres, un programme de mentorat, un programme d'évaluation du rendement et des séances de formation annuelles. La formation poussée offerte aux membres permet d'assurer que la CCC dispose d'arbitres qualifiés et bien formés.

Formation aux nouveaux membres

En 2016-2017, la CCC a donné une formation à 36 nouveaux membres. Cette formation de deux jours avait pour but de présenter une vue d'ensemble du rôle du membre, des lois, des règlements et des politiques qui sont pertinents aux activités de la CCC. Les nouveaux membres ont aussi été jumelés avec des mentors chevronnés qui ont participé à des groupes de formation et offert des avis et des conseils durant la période de formation.

Formation supplémentaire pour les nouveaux membres qui président des audiences

La CCC a mis sur pied une formation supplémentaire pour les nouveaux membres qui président des audiences afin de tenir compte de la complexité croissante des audiences, de la demande accrue à l'égard des membres qui sont avocats et du nombre important de nouveaux membres qui sont avocats. Cette formation a été donnée à deux reprises en 2016-2017 à des membres qui sont avocats.

Formation relative à une question particulière

Une formation continue au sujet de questions clés a été fournie au cours du dernier exercice. Cela comprend un groupe de travail pour les mentors afin d'assurer des stratégies de formation cohérentes à l'intention des nouveaux membres; une formation des membres-avocats chevronnés sur la conduite des conférences préparatoires à l'audience; une formation à l'intention des membres qui n'ont pas déjà été formés au sujet des demandes de patients hospitalisés en cure obligatoire pour une longue période; une formation sur la corroboration durant les audiences; et une formation de l'évaluateur du programme d'évaluation du rendement. Sept de ces séances ont été présentées à 52 membres en 2016-2017. En reconnaissance de la nécessité de revoir, de réviser et de fournir continuellement une nouvelle

formation, une vice-présidente ou un vice-président sera désigné en 2017-2018 pour s'occuper des initiatives de formation des membres.

Séance de formation annuelle

La CCC tient une séance de formation annuelle qui offre des occasions de formation et d'apprentissage à tous les membres. Cette séance donne l'occasion aux membres de partager leurs connaissances et leurs pratiques exemplaires avec leurs collègues venant de partout en Ontario, et d'aider la CCC à assurer que les membres reçoivent des renseignements sur des sujets particuliers et de l'information qui leur seront utiles dans leurs rôles. Cette année, la séance a eu lieu en octobre 2016 et elle a porté sur le thème suivant : la CCC va de l'avant : les leçons tirées de nos expériences, travailler en collaboration avec nos intervenants et acquérir une sagesse.

Questions juridiques

Les processus de préparation du calendrier et de déroulement des audiences de la CCC visent à assurer un processus juste, équitable, accessible et compréhensible pour les parties aux audiences devant la Commission. Compte tenu du nombre important de demandes reçues par la CCC et d'audiences qui sont tenues chaque année, les processus de la Commission visent également à rendre les délibérations aussi efficaces et rentables que possible afin que la CCC puisse s'acquitter de son mandat. Cela comprend la nécessité d'assurer une efficacité générale et la tenue des audiences en temps opportun, notamment en évitant des audiences inutilement longues et retardées.

Dans le cadre des efforts de la CCC visant à s'assurer que les audiences se déroulent d'une manière efficace et efficiente, la Commission a lancé un projet pilote le 21 février 2017. Aux fins de ce projet pilote, la CCC a élaboré un nouvel avis d'audience qui indique aux parties que certaines audiences devant la Commission devraient se conclure dans les deux heures suivant l'heure de début de l'audience.

Le projet pilote comprenait quatre caractéristiques principales qui ont été reflétées dans le nouvel avis d'audience de la CCC :

1. Les audiences devant la CCC devraient se conclure dans les deux heures suivant l'heure de début de l'audience (la CCC peut fixer un délai supplémentaire si une audience comporte l'examen de plus de deux demandes).
2. Si une audience n'est pas terminée dans les délais prévus, le comité d'audience pourrait devoir ajourner l'audience afin de participer dans les plus brefs délais à toute autre audience.
3. Conformément à la règle 25.1 des règles de pratique de la CCC, les parties doivent échanger des documents avant le début de l'audience. Pour faciliter cela, les parties doivent s'assurer que les documents ont été échangés et déposés auprès du comité d'audience 15 minutes avant le début de l'audience.
4. Le comité d'audience examinera les documents avant le début de l'audience sans avoir préalablement obtenu le consentement. Les objections au dépôt de tout document peuvent être soulevées au début de l'audience.

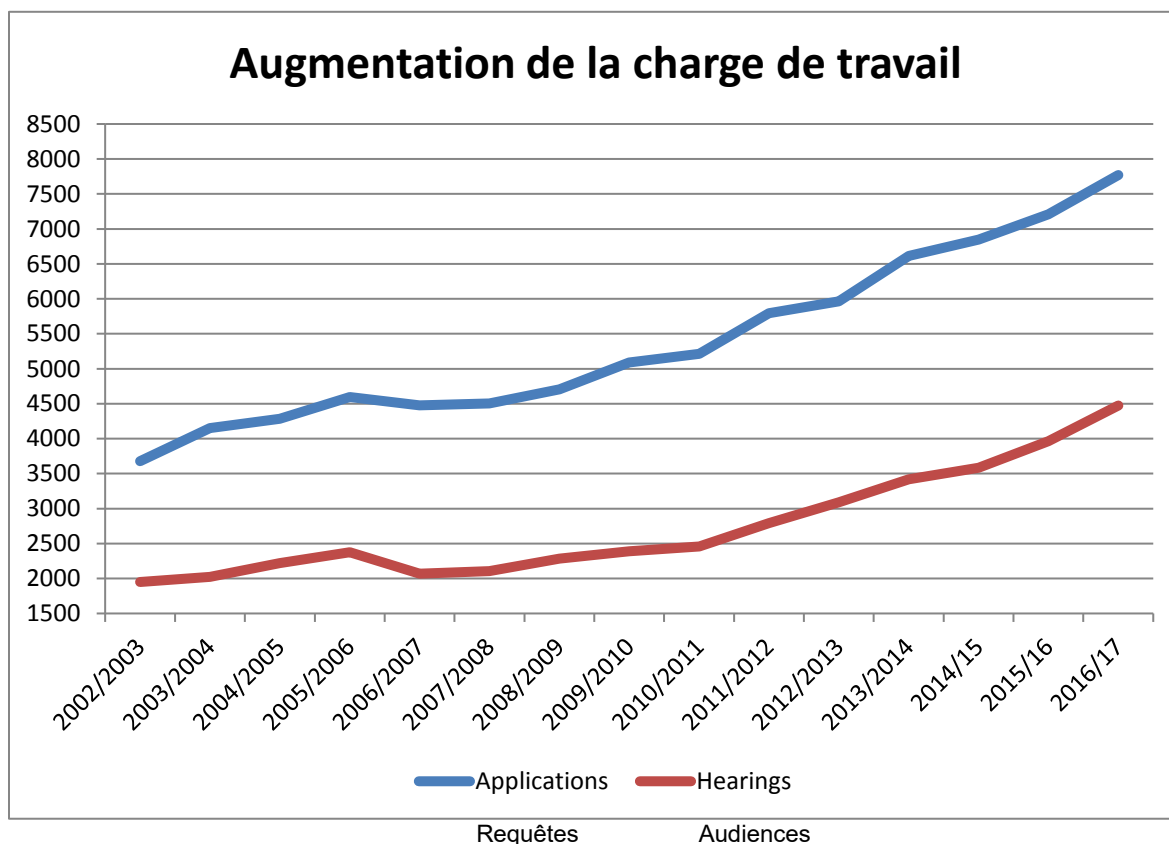
Avant sa mise en œuvre, la CCC a discuté du projet pilote lors de réunions avec les intervenants. En outre, dans le but de recueillir des commentaires de façon continue au sujet du projet pilote, un avis a été publié sur le site Web de la CCC indiquant que les commentaires et les suggestions concernant le projet pilote et le nouvel avis d'audience, y compris son efficacité, ses avantages et ses inconvénients, étaient les bienvenus.

Gestion de cas

Augmentation de la charge de travail

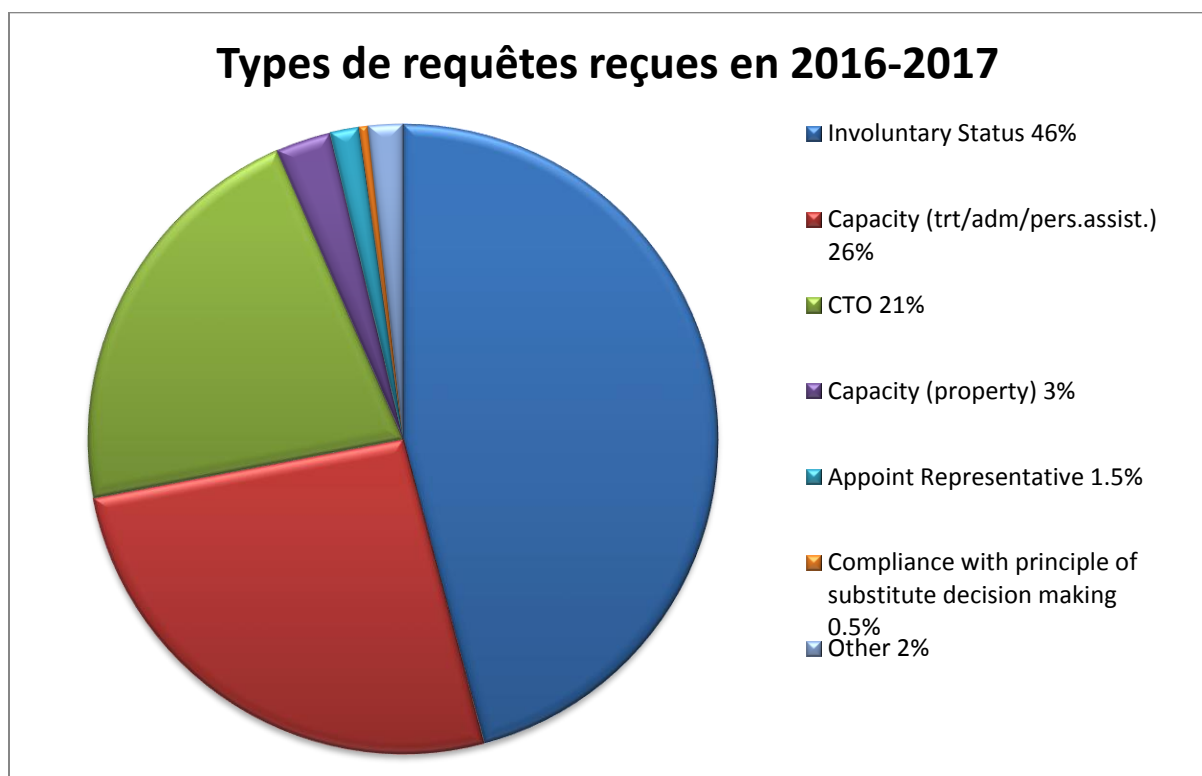
La CCC n'a aucun contrôle sur le nombre de requêtes reçues ou le nombre d'audiences à établir au calendrier au cours d'une année donnée. La charge de travail a augmenté progressivement depuis le regroupement des activités régionales dans un bureau centralisé en 2002-2003, et cette augmentation a été plus importante ces dernières années. Au cours des cinq années qui ont suivi le regroupement, les requêtes ont augmenté en moyenne de 4,2 % par année, tandis que les audiences ont augmenté en moyenne de 2 % par année. Toutefois, au cours des cinq dernières années, les requêtes ont augmenté en moyenne de 6 % par année, alors que les audiences ont augmenté en moyenne de 10,2 % par année.

Pour l'exercice 2016-2017, le nombre de requêtes a augmenté jusqu'à près de 7 800 et près de 4 500 audiences ont été tenues partout dans la province. Il s'agit d'une augmentation de 111 % des requêtes et de 129 % des audiences depuis le regroupement.



Requêtes soumises à la Commission

En 2016-2017, la CCC a reçu un total de 7 770 requêtes. La majorité des requêtes présentées à la CCC se divisait en trois types : 46 % concernaient la révision d'une décision d'admission en cure obligatoire, 26 % concernaient la révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 21 % concernaient la révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.



Statut de malade en cure obligatoire 46 %

Capacité de consentement 26 %

Ordonnance de traitement en
milieu communautaire 21 %

Capacité de consentement (biens) 3 %

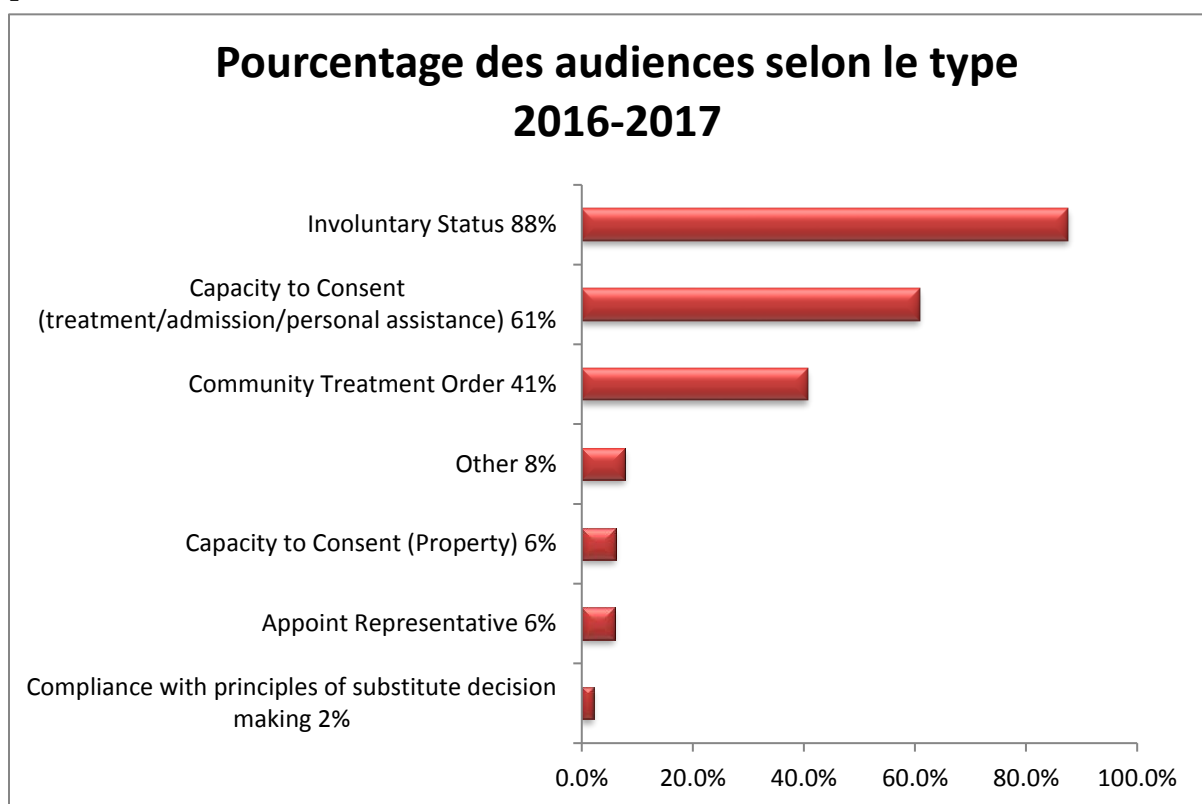
Nomination d'un mandataire spécial 1,5 %

Conformité aux règles relatives à la prise
de décisions au nom d'autrui 0,5 %

Autre 2 %

Requêtes examinées durant les audiences

En 2016-2017, la CCC a tenu un total de 4 474 audiences. La majorité des audiences concernait la révision de trois types de requêtes : 88 % concernaient une requête relative au statut de malade en cure obligatoire, 61 % concernaient une requête relative à une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 41 % concernaient une requête relative à une ordonnance de traitement en milieu communautaire. Veuillez noter que le total est supérieur à 100 % parce que plus d'une requête peut être examinée au cours d'une audience.



Statut de malade en cure obligatoire 88 %

Capacité de consentement 61 %

Ordonnance de traitement en milieu communautaire 41 %

Autre 8 %

Capacité de consentement (biens) 6 %

Nomination d'un mandataire spécial 6 %

Conformité aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui 2 %

Appels

Les parties à une instance devant la CCC peuvent appeler d'une décision devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans les sept jours suivant la réception de la décision de la CCC. Cette dernière est chargée de créer le dossier d'appel et d'ordonner la transcription de l'audience en question. Ces documents sont ensuite utilisés par les parties et déposés devant le tribunal.

Le tableau suivant illustre le nombre d'appels reçus par la CCC et leur issue devant les tribunaux. Les renseignements sur les appels visent l'année civile et non l'exercice financier.

Remarque : L'issue des appels ne correspond pas nécessairement à l'année civile au cours de laquelle l'appel a été interjeté.

ANNÉE	RETIRÉS OU ABANDONNÉS	REJETÉS	ADMIS	INDÉTERMINÉS OU OUVERTS	FERMÉS PAR L'ADMINISTRATION DE LA CCC	TOTAL
2003	26	9	2	7	12	56
2004	17	6	1	9	4	37
2005	21	11	3	10	4	49
2006	25	16	0	7	2	50
2007	27	16	0	12	5	60
2008	18	16	0	10	0	44
2009	14	9	3	15	5	46
2010	27	19	1	1	10	58
2011	30	20	2	4	7	63
2012	21	14	2	10	2	49
2013	24	18	0	17	3	62
2014	21	26	4	9	6	66
2015	31	29	6	25	4	95
2016	37	19	2	63	2	123

Finance

Le service des finances exerce un contrôle financier prudent en veillant à ce que toutes les demandes de règlement des membres et les factures des fournisseurs soient conformes aux lignes directrices et directives de la Commission et du gouvernement.

Pendant de nombreuses années, l'affectation budgétaire de la CCC est restée statique et inférieure aux dépenses réelles requises pour exercer son mandat aux termes de la loi. De 2008-2009 à 2014-2015, l'affectation budgétaire de la CCC a été fixée à 4 800 700 \$. De façon générale, la CCC a subi des pressions budgétaires annuelles d'environ 1 à 1,5 million de dollars depuis 2000-2001 en raison principalement d'une augmentation continue de la charge de travail, un facteur sur lequel la CCC exerce un contrôle limité.

Pour l'exercice 2015-2016, l'affectation budgétaire de la CCC a été portée à 6 710 700 \$, ce qui constitue une hausse de 40 % par rapport aux années précédentes et est supérieure aux dépenses de tout exercice antérieur. L'augmentation était prévue au poste Autres charges directes de fonctionnement (ACDF), tandis qu'aucun montant supplémentaire n'était prévu au poste Traitements et salaires, pour lequel un déficit existe toujours.

Même si les dépenses réelles continuent d'augmenter, cette hausse est surpassée par l'accroissement de la charge de travail. Au cours des 10 dernières années, les dépenses réelles ont augmenté de 41 %, tandis que le nombre de requêtes présentées à la CCC a augmenté de 74 % alors que le nombre d'audiences a connu une hausse de 116 %.

L'augmentation des taux d'indemnités quotidiennes au cours du quatrième trimestre, rétroactive au 1^{er} avril 2016, et des taux de remboursement des repas, en vertu de la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil, a créé des pressions financières imprévues vers la fin de l'exercice. Celles-ci échappaient au contrôle de la CCC.

La CCC continue de réévaluer tous les aspects de son fonctionnement afin d'améliorer le rendement administratif et de mettre en place des stratégies de réduction ou de prévention des coûts, au besoin. L'utilisation accrue des audiences par vidéoconférence, par exemple, a permis à la CCC d'éviter des coûts variant d'un à deux millions de dollars en 2016-2017, grâce à une diminution des indemnités quotidiennes, des frais de déplacement et des coûts des fournisseurs de services connexes. Même si la plupart des ACDF de la CCC sont des dépenses liées directement à la tenue des audiences, la CCC a aussi minutieusement surveillé les autres dépenses de fonctionnement de moindre importance dans le but d'apporter des améliorations continues et d'accroître le rapport coût-efficacité. Par exemple, en 2016-2017, un léger ajustement sur le plan des achats qui a été suggéré par un

membre du personnel a permis de réaliser des économies de 94 % concernant une fourniture de bureau, ce qui s'est traduit par des économies annualisées d'environ 1 500 \$. Même si ces efforts sont modestes, ils reflètent l'engagement continu de la CCC envers une gestion responsable de tous les coûts.

Compte rendu des dépenses (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

	<u>Affectation</u>	<u>Dépenses réelles</u>	<u>Excédent (déficit)</u>
<u>CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Salaires et traitements	661 200	954 554	(293 354)
Avantages	95 900	159 247	(63 347)
Total partiel	757 100 \$	1 113 801 \$	(356 701 \$)
<u>AUTRES CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Transport et communications	360 000	405 750	(45 750)
Services, y compris l'hébergement	5 548 600	6 272 293	(723 693)
Fournitures et matériel	45 000	28 902	16 098
Total partiel	5 953 600 \$	6 706 945 \$	(753 345 \$)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 710 700 \$	7 820 746 \$	(1 110 046 \$)

Membres de la Commission du consentement et de la capacité

Au 31 mars 2017

Prénom		Nom de famille	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
Présidente				
M ^{me}	Marg	Creal	11 mars 2015	10 mars 2020
Vice-présidents				
Vice-présidents membres avocats				
M.	Paul	DeVillers	8 juin 2016	7 juin 2018
M ^{me}	Judith	Jacob	24 janvier 2001	2 avril 2020
M ^{me}	Carolyn	Jones	22 juin 2016	21 juin 2018
M.	Michael	Newman	2 avril 2008	1 ^{er} avril 2018
M ^{me}	Lora	Patton	28 août 2013	27 août 2018
Vice-présidents membres psychiatres				
D ^r	Rajiv	Bhatla	4 avril 2007	31 mars 2020
D ^r	Gary	Chaimowitz	15 juillet 2005	3 juillet 2017
Vice-présidents membres du public				
M.	Earl	Campbell	17 juillet 2013	16 juillet 2018
M ^{me}	Patricia	Muldowney-Brooks	30 juin 2016	29 juin 2018
M.	Paul	Philion	13 avril 2016	12 avril 2018
M.	Gary	Strang	15 janvier 2016	14 janvier 2018
Membres avocats				
M ^{me}	Grace	Alcaide Janicas	23 octobre 2013	22 octobre 2018
M.	Daniel	Ambrosini	22 juin 2016	21 juin 2018
M.	Geoffrey	Beasley	18 mai 2016	17 mai 2018
M ^{me}	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2018
M ^{me}	Ronda	Bessner	13 août 2014	12 août 2019
M ^{me}	Elisabeth Margaret	Bruckmann	20 juin 2012	19 juin 2022
M ^{me}	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2021
M ^{me}	M. Krista	Bulmer	15 avril 2015	14 avril 2020
M ^{me}	Jay	Burnside	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M ^{me}	Mary Jane	Campigotto	2 mai 2007	1 ^{er} mai 2018
M ^{me}	Monique	Charlebois	2 décembre 2015	1 ^{er} décembre 2017
M.	Frederick	Chenoweth	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M.	Brian	Chillman	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M ^{me}	Suzanne	Clapp	30 octobre 2013	29 octobre 2018

M.	Albert	Cohen	2 décembre 2015	1 ^{er} décembre 2017
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1 ^{er} novembre 2019
M ^{me}	Diane	Ewer	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2018
M.	Ronald	Franklin	2 décembre 2015	1 ^{er} décembre 2017
M ^{me}	Amanda	Fricot	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M ^{me}	Kathleen	Gowanlock	15 avril 2015	14 avril 2020
M ^{me}	Jessyca	Greenwood	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M.	John	Hanbidge	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M.	Michael	Hennessy	21 août 2003	20 août 2019
M ^{me}	Loree	Hodgson-Harris	18 mai 2016	17 mai 2018
M.	Michael	Horan	19 mars 2014	18 mars 2019
M ^{me}	Nuwanthi	Jayatunge	18 mai 2016	18 mai 2018
M.	Robert	Karrass	4 novembre 2015	3 novembre 2017
M ^{me}	Erin	Lainevooll	20 juin 2007	19 juin 2017
M ^{me}	Rekha	Lakra	8 mai 2013	7 mai 2018
M ^{me}	Christina	Langlois	16 novembre 2016	15 novembre 2018
M ^{me}	Michele	Lawford	15 septembre 2010	14 septembre 2017
M ^{me}	Nina	Lester	17 juin 2009	16 juin 2019
M.	John	Liddle	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M ^{me}	Linda	Martschenko	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M.	Cezary	Paluch	2 décembre, 2015	1 ^{er} décembre 2017
M ^{me}	Jocelyne	Paquette-Landry	27 avril 2016	26 avril 2018
M.	Brendon	Pooran	22 février 2011	21 février 2021
M.	Shashi	Raina	9 décembre 2015	8 décembre 2017
M.	Lonny	Rosen	18 juillet 2012	17 juillet 2022
M ^{me}	Laura	Silver	18 mai 2016	17 mai 2018
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2018
M.	Ross	Stewart	24 février 2016	23 février 2018
M.	Glenn	Stuart	4 novembre 2015	3 novembre 2017
M ^{me}	Winnie	Tse	2 décembre 2015	1 ^{er} décembre 2017
M ^{me}	Miriam	Vale Peters	30 mai 2016	29 mai 2018
M ^{me}	Shirley	Wales	23 mars 2005	22 mars 2019
M.	Eugene	Williams	5 janvier 2006	4 janvier 2019
Membres médecins				
D ^r	Donald	Jamieson	20 décembre 2016	19 décembre 2018
D ^r	Taylor	Lougheed	20 décembre 2016	19 décembre 2018
D ^r	Kashif	Pirzada	11 janvier 2017	10 janvier 2019
Membres psychiatres				

D ^r	Nural	Alam	13 janvier 1999	12 janvier 2019
----------------	-------	------	-----------------	-----------------

D ^r	Yuri	Alatishe	19 mars 2014	18 mars 2019
D ^{re}	Halszka	Arciszewska	17 juin 2015	16 juin 2017
D ^r	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2019
D ^r	Robert	Buckingham	9 octobre 2013	8 octobre 2018
D ^r	Ranjith	Chandrasena	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2019
D ^r	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2022
D ^r	Peter	Cook	4 juillet 2001	3 juillet 2019
D ^{re}	Virginia	Edwards	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2022
D ^r	Joseph	Ferencz	15 janvier 2007	14 janvier 2020
D ^{re}	Jane	Fogolin	26 février 2014	25 février 2019
D ^{re}	Alison	Freeland	30 mai 2006	29 mai 2019
D ^r	Donald	Galbraith	13 janvier 1994	2 avril 2019
D ^{re}	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2018
D ^r	Balaji	Gopidasan	9 mars 2016	8 mars 2018
D ^r	R. Andrew	Hackett	18 mars 2015	17 mars 2020
D ^{re}	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2021
D ^r	Daniel	Hertzman	4 novembre 2015	3 novembre 2017
D ^r	Walter	Hoe	15 janvier 2016	14 janvier 2018
D ^r	Gary	Kay	8 septembre 2015	7 septembre 2017
D ^{re}	Catherine	Krasnik	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2022
D ^r	Kanwal Deep Singh	Kukreja	21 octobre 2015	20 octobre 2017
D ^r	Paul	Links	14 septembre 2016	13 septembre 2018
D ^r	Stephen	List	3 mai 2006	2 mai 2019
D ^r	Eric	MacLeod	6 juin 1968	2 avril 2017
D ^r	Rahul	Manchanda	17 juin 1993	2 avril 2019
D ^r	Paul	Max	30 juin 2000	9 août 2018
D ^r	Robert	McCurley	14 avril 2010	13 avril 2020
D ^{re}	Rosemary	Meier	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2020
D ^r	Jay	Nathanson	29 janvier 2014	28 janvier 2019
D ^r	George	Papatheodorou	4 novembre 2015	3 novembre 2017
D ^r	Sujay	Patel	2 octobre 2013	1 ^{er} octobre 2018
D ^r	John	Pelletier	2 octobre 2002	1 ^{er} novembre 2018
D ^r	Emmanuel	Persad	24 mars 2004	23 mars 2020
D ^{re}	Martina	Power	9 avril 2014	8 avril 2019
D ^r	Priyadarshani	Raju	13 mai 2015	12 mai 2017
D ^r	Ajmal	Razmy	1 ^{er} mars 2017	28 février 2019
D ^r	Edward	Rotstein	6 juin 2007	5 juin 2017

D ^r	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2022
D ^r	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2020
D ^r	Peter	Stenn	6 novembre 2013	5 novembre 2018
D ^r	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2022
D ^r	Samuel	Waldenberg	10 février 2016	9 février 2018
D ^r	James	Wilkes	4 juillet 2001	3 juillet 2017
D ^{re}	Si-Ann	Woods	21 février 2007	20 février 2019
D ^{re}	Carolyn	Woogh	9 octobre 2013	8 octobre 2018
Membres du public				
M.	Nithy	Ananth	7 décembre 2016	6 décembre 2018
M.	Larry	Brigham	9 mars 2016	8 mars 2018
M ^{me}	Natasha	Bronfman	4 mai 2016	3 mai 2018
M ^{me}	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2021
M ^{me}	Deane	Cornell	30 juin 2016	29 juin 2018
M ^{me}	Deborah	Cumming	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M ^{me}	Andrea	Geddes Poole	8 juin 2016	7 juin 2018
M.	Hamlin	Grange	9 février 2011	8 février 2021
M ^{me}	Jennifer	Hamilton	15 avril 2015	14 avril 2017
M ^{me}	Janet	Harris	19 octobre 2016	18 octobre 2018
M ^{me}	Jill	Herne	28 septembre 2016	27 septembre 2018
M ^{me}	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2018
M ^{me}	Ileen	Howell	17 février 2010	16 février 2020
M.	Slavo	Johnson	14 avril 2010	13 avril 2020
M ^{me}	Sharon	Krieger	15 février 2017	14 février 2019
M ^{me}	Heather	Lareau	26 avril 2006	25 avril 2018
M ^{me}	Barbara	Laskin	10 février 2006	9 février 2018
M ^{me}	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2018
M ^{me}	Nechita	Lim-King	7 mars 2007	6 juillet 2017
M.	Duncan	MacPhee	11 avril 2007	10 avril 2017
M ^{me}	Sabita	Maraj	15 septembre 2010	14 septembre 2020
M.	David	McFadden	24 février 2016	23 février 2018
M ^{me}	Jane	McIsaac	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M ^{me}	Constance	McKnight	8 septembre 2009	11 septembre 2019
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2018
M.	aoûtine	Okon	28 septembre 2016	27 septembre 2018
M ^{me}	Patricia	Ostapchuk	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M ^{me}	Susan	Qadeer	21 octobre 2015	20 octobre 2017
M ^{me}	Maureen	Ralph	22 juillet 2015	21 juillet 2017
M.	Stephen	Rudin	16 novembre 2016	15 novembre 2018

M.	David	Simpson	18 novembre 2009	17 novembre 2019
----	-------	---------	------------------	------------------

M.	Andrew	Skrypniak	24 février 2016	23 février 2018
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	4 décembre 2017
M ^{me}	Barbara	Van Der Veen	4 août 2016	3 août 2018
M ^{me}	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2019
M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	4 décembre 2017
M ^{me}	Joy	Wendling	16 avril 2008	15 avril 2018

Membres dont le mandat a été renouvelé en 2016-2017 au moyen de dérogations en vertu de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*

Prénom		Nom de famille	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
Vice-président				
Dr	Rajiv	Bhatla	4 avril 2007	31 mars 2020
Membres avocats				
M ^{me}	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2018
M ^{me}	Ronda	Bessner	13 août 2014	12 août 2019
M ^{me}	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2021
M.	Frederick	Chenoweth	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1 ^{er} novembre 2019
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2018
M.	Michael	Hennessy	21 août 2003	20 août 2019
Mme	Erin	Lainevoöl	20 juin 2007	19 juin 2017
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2018
Membres psychiatres				
D ^r	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2019
D ^r	Ranjith D.	Chandrasena	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2019
D ^r	Peter	Cook	4 juillet 2001	3 juillet 2019
D ^r	Joseph	Ferencz	15 janvier 2007	14 janvier 2020
D ^r	Russel	Fleming	5 juin 1996	4 juin 2016
D ^{re}	Alison	Freeland	30 mai 2006	29 mai 2019
D ^r	Donald	Galbraith	13 janvier 1994	2 avril 2019
D ^r	R. Andrew	Hackett	18 mars 2015	17 mars 2020
D ^{re}	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2021
D ^r	Stephen	List	3 mai 2006	2 mai 2019
D ^r	Paul	Max	30 juin 2000	9 août 2018
D ^{re}	Rosemary	Meier	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2020

D ^r	Jay	Nathanson	29 janvier 2014	28 janvier 2019
D ^r	Emmanuel	Persad	24 mars 2004	23 mars 2020
D ^{re}	Martina	Power	9 avril 2014	8 avril 2019
D ^{re}	Si-Ann	Woods	21 février 2007	20 février 2019
Membres du public				
M ^{me}	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2021
M ^{me}	Heather	Lareau	26 avril 2006	25 avril 2018
M ^{me}	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2018
M ^{me}	Nechita	Lim-King	7 mars 2007	6 juillet 2017
M ^{me}	Patricia	Ostapchuk	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M ^{me}	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2019